

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 Année universitaire 2023-2024

Département des Sciences Pharmaceutiques de Toulouse - Faculté de Santé

Le Département des Sciences Pharmaceutiques de la faculté de santé toulousaine, c'est 2 000 étudiants dans les études de pharmacie, pour le doctorat d'Etat de Pharmacien, dans le DEUST préparateur-technicien en pharmacie, dans le Diplôme national d'œnologue, dans nos Licences Professionnelles et nos Masters. Les formations comprennent des stages professionnalisants en officine, dans l'industrie et les hôpitaux. Ce sont les futurs professionnels de santé et vos futurs collègues.



Pourquoi contribuer ?

La Taxe d'Apprentissage constitue le principal apport financier pour la pédagogie du Département, elle permet :

- d'acquérir du matériel performant, actualisé / état de l'art pour les travaux pratiques
- de développer des projets pédagogiques innovants (numérique, simulation...) et de nouvelles formations universitaires
- de réaliser des supports d'enseignements
- d'accompagner nos étudiants (tutorat, bourses de stages à l'étranger, bien-être étudiant).



Modalités de versement de la Taxe d'apprentissage

Attention :

- Le solde de la Taxe d'Apprentissage (anciennement « les 13% ») qui était jusqu'en 2022 directement versé par les employeurs aux établissements et/ou formations éligibles est déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf
- Le solde de la taxe d'apprentissage collecté par l'Urssaf est versé à la Caisse des Dépôts qui répartit ensuite les fonds aux organismes habilités en fonction des affectations des entreprises
- Pour l'affectation du solde de la Taxe d'Apprentissage, les employeurs choisissent les établissements bénéficiaires, leurs composantes sur la plate-forme SOLTéA gérée par la Caisse des Dépôts
- La plate-forme SOLTéA sera accessible aux entreprises à compter du 27 mai 2024 au 11 octobre 2024. Pour plus d'information sur SOLTéA, voir page : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

En raison de la multiplicité de notre offre de formation et afin de simplifier le suivi des versements, il vous est fortement conseillé de flécher la formation ci-dessous

Code Etablissement (UAI)	Formation	Code RNCP
0313105G	DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE	RNCP35719

Pour plus d'informations, contacter, Mme Pauline Bouhelier : pharmacie.soutien@univ-tlse3.fr
(tél : 05 62 25 68 08)